

SCAN : « Il est moralement, politiquement et juridiquement indéfendable de permettre au chef de l'Etat de s'octroyer un troisième mandat [] » Khalifa Gassama Diaby

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Khalifa Gassama Diaby, ancien ministre de l'Unité nationale et de la Citoyenneté, dans l'émission Grandes Gueules d'Espace fm (septembre 2019)

« Il est moralement, politiquement et juridiquement indéfendable de permettre au chef de l'Etat de s'octroyer un troisième mandat ou un premier mandat d'une nouvelle république »

« Accepter cette idée de troisième mandat ou de modification

constitutionnelle, c'est tuer l'espérance démocratique dans notre pays ».

[Lire la source Ledjely](#)



Tierno Monémbo, dans une chronique intitulée « Mugabe, Sékou Touré, le FLN et les autres » (septembre 2019)

« Évidemment, il y aura toujours des ethnologues, des sociologues – pourquoi pas des tératologues ? – pour justifier la barbarie et défendre l'indéfendable. Normal, ce sont des intellectuels, donc des individus dont la démagogie est la raison de vivre. Et qu'est-ce qui est plus démagogue qu'un intellectuel ? Un intellectuel africain ! OK, ces héros aux mains tachées de sang ont brillamment libéré leurs peuples du joug colonial. OK, ce sont eux et personne d'autre qui nous ont rendu notre fierté d'Africains ! Cela ne fait pas d'eux les propriétaires de notre sol et de notre sous-sol, de notre mémoire et de notre âme ».

[Lire la source Lepoint](#)



Bah Oury, ancien ministre, président de l'Union pour la Démocratie et le Développement (UDD), après l'audience avec le premier ministre Kassory Fofana (septembre 2019)

« Aujourd'hui, il serait contreproductif pour nos intérêts nationaux d'aller dans le sens d'une modification ou d'un changement constitutionnel... Nous souhaitons que le Président Alpha Condé aille dans le sens de la nécessité pour permettre à la Guinée d'avoir une alternance démocratique apaisée, réconciliatrice, qui permettrait à la Guinée d'être sur les rails de la démocratie ».

[Lire la source Guineenews](#)

Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo

En Guinée, Alpha Condé prépare un troisième mandat

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Au pouvoir depuis 2010, le président guinéen semble vouloir jouer les prolongations.

Le chef de l'Etat Alpha Condé a annoncé le 22 septembre l'organisation d'un référendum sur le changement de la Constitution en [Guinée](#). Un nouveau texte lui permettrait de briguer un nouveau mandat en 2020.

Une annonce depuis New York

La loi en Guinée limite à deux le nombre de mandats présidentiels. Pour pouvoir se présenter une troisième fois en octobre 2020, Alpha Condé, 81 ans, se lance dans la révision de la Constitution. Lors d'une rencontre avec des Guinéens à New York en marge l'Assemblée générale de l'ONU, il leur demande de se "*préparer pour le référendum et les élections*". Des propos [très commentés](#) par la presse, comme le relève RFI.

Un projet contesté

Alpha Condé est le premier président démocratiquement élu en Guinée après des années de dictature. Depuis qu'il est au pouvoir, cet ancien opposant historique a commencé à critiquer la pertinence de la limitation des mandats en Afrique. Le débat sur la question a été lancé en Guinée en janvier 2019 à la publication, par la présidence, des propos de l'ambassadeur de Russie à Conakry. Le diplomate russe suggérait l'amendement de la Constitution.

La proposition a aussitôt suscité une levée de boucliers dans les rangs de l'opposition. Les adversaires politiques d'Alpha Condé ont créé en avril un front regroupant les partis politiques, les syndicats et les membres de la société civile pour s'opposer à ce projet. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs été interpellés lors de manifestations contre un troisième mandat.

Et la transition démocratique ?

Si les partisans du président guinéen applaudissent le principe d'un changement constitutionnel, ses opposants refusent pour leurs parts de céder à la pression. Ils boycottent les "consultations" lancées à ce sujet. Pour ses détracteurs, en modifiant la Constitution, Alpha Condé oublie les valeurs démocratiques qu'il a longtemps défendues

lorsqu'il était dans l'opposition.

Une remarque qui rappelle celle de [l'artiste ivoirien Tiken Jah Fakoly](#), fervent défenseur de l'ancien opposant Condé. L'auteur de la célèbre chanson *Quitte le pouvoir* avait interpellé le chef de l'Etat guinéen. *"Moi j'ai dit personnellement au président Alpha Condé que ce n'était pas une bonne idée de briguer un troisième mandat. Il n'était pas très content. Pour quelqu'un qui a lutté pour la démocratie, ce serait dommage de sortir par la petite porte"*, a souligné le reggaeman [au micro de RFI](#) en mai 2019.

Source: [francetvinfo](#)

TWITTOS #224 : Alpha Condé et son référendum / Massacre du 28 septembre 10 ans après

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



**Résumé de l'actualité guinéenne sur
Twitter**

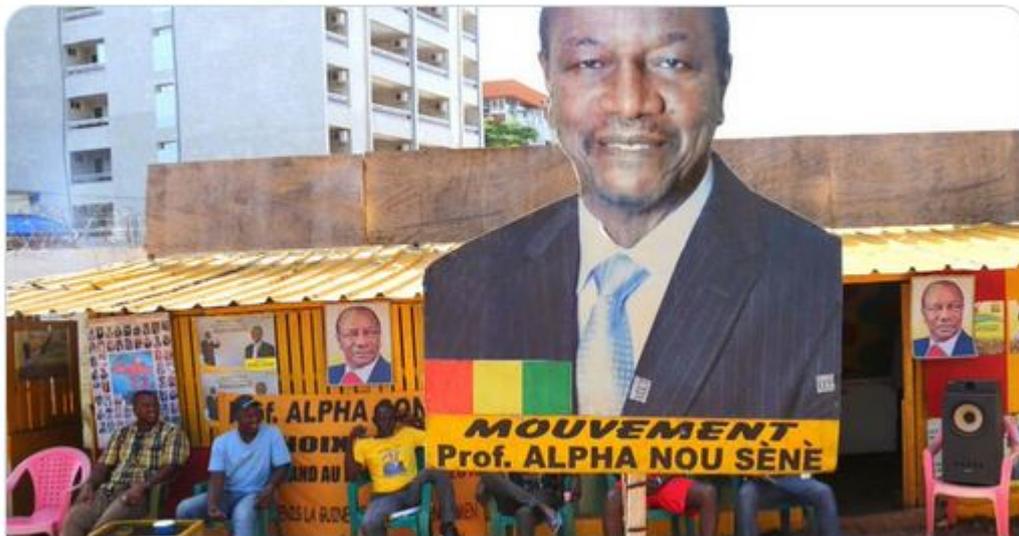
Alpha Condé et son référendum



Clément Boursin @ClementBoursin · 4m



La #Guinée à la croisée des chemins africacenter.org/fr/spotlight/g... Après avoir rompu avec des décennies de régime autocratique, le progrès démocratique est à nouveau menacé. Le président @AlphaCondePRG manœuvre pour réviser la constitution et rester au pouvoir pour un troisième mandat



La Guinée à la croisée des chemins – CESA

Après avoir rompu avec des décennies de régime autocratique, le progrès démocratique est à nouveau menacé en Guinée. Le président ...

africacenter.org



Cellou Dalein Diallo

@Cellou_UFDG



Honteux. À l'étranger, @AlphaCondePRG annonce la tenue d'un référendum pour changer la Constitution et sa participation illégale aux élections. Les Guinéens ne toléreront pas ce passage en force anti-démocratique. Les consultations en cours ne sont qu'une mascarade !

#Kibaro



Jeune Afrique @jeune_afrique · 24 sept.

#Guinée : Alpha Condé demande à ses partisans de « se préparer pour le référendum »

jeuneafrique.com/833712/politiqu...



Massacre du 28 septembre 10 ans après



Amnesty International @amnesty · 4m

A decade has passed since the stadium massacre in Conakry, but for those who lost their sons, daughters, fathers or mothers, the horror of that day—when security forces killed more than 150 people—remains forever etched in their memory.



A decade later, no justice for massacre in Guinea

Families of victims of the September 2009 massacre by Guinea's security forces are still awaiting justice 10 years later, 6 human rights groups sai...

[amnesty.org](https://www.amnesty.org)



Delphine Carlens @D_Carlens · 14m

#Guinée: 10 ans après le massacre du stade, les victimes attendent toujours que **#justice** soit rendue. Deux ans que le procès au niveau national aurait pu commencer. Le gouvernement doit démontrer d'une réelle volonté politique; la **#CPI** analyse et guette.

tiny.cc/dmvddzy



Projet FIDH OGDH et 9 autres



Clive Baldwin @cliveabaldwin · 1h

« Je demande encore au président de la République de penser à nous, les victimes du 28 septembre. »

C'est 10 ans depuis le massacre de septembre 28 en **Guinée**.

Il est maintenant le temps de juger ceux responsables.



Guinée : Dix ans après le massacre du stade, la justice n'a toujours
Le 28 septembre 2009, les forces de sécurité guinéennes ont tué plus de
150 manifestants dans un stade de Conakry. Dix ans plus tard, il faut enfi...
[hrw.org](https://www.hrw.org)

Une nouvelle constitution : des risques et des menaces pour la stabilité de la Guinée (Par Bah Oury)

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Dans un mémo relatif à son entretien avec le premier ministre Kassory Fofana, publié sur son [site Internet](#), **Bah Oury, ancien ministre, Président de l'Union pour la Démocratie et le Développement (UDD)**, souligne que « le projet de changement constitutionnel dans les circonstances actuelles s'avère périlleux pour la stabilité institutionnelle de notre pays »

Extrait

« [] Une nouvelle constitution : des risques et des menaces pour la stabilité de la Guinée

Une nouvelle constitution c'est-à-dire une « autre République » qui aurait pour conséquence de contourner ou rendre caduc les « intangibilités » n'est pas envisageable, car, contraire aux dispositions constitutionnelles en vigueur. Persister dans la voie pour « une nouvelle constitution » reviendrait à l'abolition de l'actuelle République pour une autre. Ce serait anticonstitutionnel. Cette possibilité ouvrirait des risques sérieux pour la paix civile et détériorerait immanquablement la stabilité et la cohésion nationales. Les répercussions de ce choix bouleverseraient nos relations avec nos voisins de l'espace CEDEAO, et entraveraient durablement nos relations de coopérations avec nos partenaires stratégiques comme l'Union Européenne y compris la France d'une part et les Etats-Unis d'Amérique d'autre part.

La charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ratifiée par notre pays en son article 23 stipule : « Les Etats parties conviennent que l'utilisation entre autres, des moyens ci-après pour accéder ou se maintenir au pouvoir constitue un changement anticonstitutionnel de

gouvernement et est passible de sanctions appropriés de la part de l'Union Africaine : les putsch, les interventions de mercenaires et les interventions de groupes dissidents ou rebelles pour renverser un gouvernement démocratiquement élu ainsi que tout refus par un gouvernement en place de remettre le pouvoir au parti ou au candidat vainqueur à l'issue d'élections libres, justes et régulières ».

Il en est de même pour « tout amendement ou toute révision des constitutions ou des instruments juridiques qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique ». Dans ce cas de figure le Conseil de Paix et de Sécurité peut prendre la décision de suspendre les droits de participation de l'Etat partie concerné aux activités de l'Union Africaine en vertu des articles 30 de l'acte constitutif et 7 (g) du protocole. Le Conseil de Paix et de Sécurité a même prévu des sanctions individuelles pour les promoteurs des faits relatés dans l'article 23.

Monsieur le Premier Ministre

Comme vous le savez sans doute, le projet de changement constitutionnel dans les circonstances actuelles s'avère périlleux pour la stabilité institutionnelle de notre pays. Coincée entre des pays convalescents suite aux guerres civiles qui les ont déchirés comme la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra-Léone et adossée à l'Est sur des pays épicrocentres du terrorisme au Sahel et à des tueries intercommunautaires, la Guinée est un verrou pour conforter une paix relative dans la sous-région.

Il est par conséquent primordial de veiller à surseoir à toute initiative qui pourrait mettre en danger notre pays. Les périls sont grands []».

[Lire l'intégralité du mémo](#)

En Guinée, un 3e mandat pour Alpha Condé ? La perspective se précise

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Dans une vidéo partagée ce lundi 23 septembre sur les réseaux sociaux, le président Alpha Condé appelle les Guinéens à se préparer à un référendum et à des élections. Des propos tenus lors d'une rencontre avec la communauté guinéenne de New York. Un message qui accrédite encore plus une candidature à sa propre succession malgré l'obstacle constitutionnel.

"Je vous demande de vous organiser et de vous préparer pour le référendum et les élections". Ce sont les mots d'Alpha Condé dans une vidéo datée du 22 septembre postée sur Facebook et abondamment reprise ce mardi 24 septembre 2019 par les médias guinéens.

M. Condé rencontrait lundi 23 septembre des membres de la communauté guinéenne à New York, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, selon les médias.

Cette vidéo donne davantage de corps au projet attribué à Alpha Condé de briguer à nouveau la présidence.

Consultations boycottées

Alpha Condé, ancien opposant historique et premier président démocratiquement élu de cette ex-colonie française d'Afrique de l'Ouest, achève son deuxième mandat en octobre 2020. La constitution actuelle l'empêche d'en assumer un troisième.

A son poste depuis 2010, il a souvent contesté la pertinence de la limitation du nombre de mandats. Il n'est pas encore allé jusqu'à lancer une réforme constitutionnelle. Mais il a mandaté début septembre son Premier ministre, Ibrahima Kassory Fofana, pour qu'il organise de larges "*consultations*" portant en particulier sur la constitution. Ces consultations, qui doivent en principe s'achever mercredi 25 septembre, sont boycottées par les principaux partis d'opposition.

Le chef de l'Etat a aussi prôné la tenue d'élections législatives avant la fin de 2019. Elles étaient initialement prévues en 2018, mais avaient été reportées sine die. Le chef de la Commission électorale a proposé qu'elles se déroulent le 28 décembre 2019, mais les représentants de l'opposition au sein de la commission ont jugé cette date "*irréaliste*".

Plusieurs membres d'un mouvement créé pour s'opposer à un troisième mandat d'Alpha Condé ont été interpellés en avril et mai lors de manifestations émaillées d'incidents, avant d'être relâchés par la justice.

Lors de son séjour aux Etats-Unis, Alpha Condé a été reçu par le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo, qui a appelé à une "*transition du pouvoir démocratique et honnête (en Guinée), ce qui impliquera des institutions plus fortes et moins de corruption*", selon le département d'Etat.

Source: [TV5Monde](#)

<http://www.guineepolitique.com/wp-content/uploads/20>

Chronique: une certaine idée de la rue en démocratie

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Alpha Condé vient de demander à ses partisans de se préparer pour le référendum et les élections. Une surprise ? Non! La nouveauté c'est le fait de prononcer pour la première fois le mot référendum.

Depuis plusieurs mois déjà, des missions labellisées "**ANAFIC TOUR**" sillonnent le pays pour délivrer un message de mensonge et de manipulation. Avec un bombardement médiatique impressionnant pour maquiller 9 ans de règne comme si le peuple de Guinée était plongé dans une phase hypnotique et c'est maintenant le réveil et la découverte des merveilles accomplies par le tout puissant Alpha le dernier du nom. La RTG est là pour l'enfumage généralisé même si ses chroniqueurs actuels sont moins inspirés que les anciens.

Enclencher l'étape des consultations avant d'aller aux États-Unis dont le seul but était dans un premier temps de trouver un moyen de divertissement national (effets escomptés

résultats atteints. Certains très excités de rejoindre la table des invités nous ont bassiné toute une semaine sur les vertus du dialogue et tout le bla-bla qu'on ressuscite quand ça vous arrange), dans un second temps il fallait éviter les questions sur la politique intérieure pendant son séjour américain en maquillant cela en voyage d'affaires et de recherche d'investisseurs. Pendant ce temps, la pression est exercée sur la CENI (avec son corollaire de zizanie observée depuis une semaine au sein de l'institution) pour faire l'impossible afin d'organiser les législatives d'ici la fin de cette année (car l'autre urgence est de redéfinir les équilibres au sein de cette autre institution qu'est l'assemblée nationale).

Une évidence saute aux yeux : c'est un plan qu'on déroule sous nos yeux avec des séquences qui parfois font croire à une hésitation ou un réajustement. Il se déroule comme établi par les promoteurs de ce projet de 3ème mandat. Pourquoi une telle facilité de déroulement ? La réponse est simple : de l'autre côté (les opposants à ce projet) la convergence des luttes se fait encore attendre, une unanimité sur les moyens d'actions reste encore un défi, le mouvement par son caractère fourre-tout est aussi parasité avec des membres qui se baladent à Conakry avec deux offres d'adhésion en fonction de leurs intérêts flottants (mouvance et opposition).

C'est le moment de penser à une stratégie globale (celle annoncée et celle en sourdine) car le camp d'en face semble décidé à aller jusqu'au bout de la folie. Cette assurance s'explique : toutes les institutions sont acquises, il n'existe aucune autorité morale dans ce pays pour sonner la fin de la récréation (les religieux adorent les invitations à Sekoutourea plus que tout au monde), les intellectuels plongés dans le coma du fonctionnariat pour les uns et la bassesse de la courtisanerie pour les autres ont opté pour l'indifférence et la survie professionnelle, dans un contexte d'histoire politique difficile et son versant ethnique, une

réalité qui constitue une matière à exploiter pour diviser le peuple même sur un enjeu national comme la préservation de la démocratie, et enfin la fameuse communauté internationale (comme toujours, la prévention des crises est une action listée mais son effectivité reste discutable) observe le pourrissement de la situation.

Récapitulons : Alpha Condé se prononce sur un référendum, ses partisans sont sur le terrain depuis plusieurs mois, les opposants à ce projet se mobilisent, des contrepouvoirs institutionnels sont inexistantes. Brefs tous les instruments institutionnels de recours sont rouillés et foncièrement abîmés. Quel est le moyen d'action restant pour sauver la démocratie ? Les manifestations.

Au Burkina Faso pour chasser Blaise Compaoré, on a observé le même scénario. Soyez tranquille, personne ne demande le départ de Alpha Condé (une retraite plus ou moins paisible est envisageable pour lui mais soyons réalistes aussi, il répondra un jour sur certains dossiers restés sans suite pendant son règne car des familles attendent des réponses) mais dans l'urgence c'est le retrait du projet de 3ème mandat (nouvelle constitution) que les populations réclament.

Pourquoi les manifestations ? Parce que la forme de contestations est admise, légale et démocratique. Il faut sortir de cette conception fautive sur l'appel à manifester qui serait selon certains, un appel à la violence. La rue n'est pas un espace dangereux pour des manifestations (il faut d'ailleurs arrêter de rajouter « pacifiques » de façon mécanique car de facto elles sont et seront pacifiques si les règles sont respectées), la dangerosité est surtout le fait des forces de sécurité.

Au Burkina Faso pendant l'insurrection populaire, les manifestants sont entrés au siège de l'assemblée nationale, se sont dirigés vers le palais Kosyam, ... il n'y a pas eu cette boucherie humaine (où des dizaines de manifestants sont tués

et de nombreux blessés) qu'on a connu en Guinée lors des manifestations politiques. La seule réaction républicaine des forces de sécurité burkinabé était de protéger les lieux stratégiques et de reculer sous la pression populaire. On ne tire pas sur sa population pour protéger un individu et son petit groupe, responsables du chaos occasionné. En Guinée, les manifestations sont perçues comme dangereuses parce que les forces de sécurité tirent sur les manifestants. Inutile de vous citer les nombreux rapports des organisations nationales et internationales sur cette évidence.

En créant de toutes pièces cette crise, Alpha Condé sera tenu responsable de toutes les dérives de ce régime. Le rapport de force est inévitable et il (Alpha Condé) reculera quand la pression sera très forte. Lorsqu'il y a du monde et que les manifestations durent, l'Etat recule, c'est une réalité observée et documentée.

« Une certaine idée de la Guinée » peut aussi se traduire par une certaine idée de la rue en démocratie.



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Chronique : avec Kassory, Keïra et Kiridi, vous nous ramenez encore le vieux disque sur les anciens PM ?

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Certains guinéens se souviennent et arrêtez maintenant d'insulter notre intelligence.

Les années Lansana Conté ont une telle spécificité et les guinéens ne l'ont pas oublié : les puissants de la République n'étaient pas les premiers ministres (ceux qu'ils appellent aujourd'hui anciens premiers ministres) mais des ministres et ministres conseillers à la présidence.

Tiens tiens ! Vous vous souvenez de Keïra ? C'est l'actuel ministre de la sécurité, comme par hasard, il serait clean comme un bébé qui sort de la maternité. Il était à la présidence sous Lansana Conté. Il suffit de dépoussiérer un tout petit peu nos souvenirs et la vérité sautera aux yeux.

Cette mémoire sélective qu'ils voudraient nous imposer découle d'une mémoire globale et tous les citoyens ne sont pas amnésiques dans ce pays. Et Kassory ? Vous vous souvenez du ministre de l'économie et des finances le plus puissant sous Lansana Conté ? On peut le dire, sans hésitation, le plus puissant de tous les ministres de l'économie et des finances depuis l'indépendance. C'est l'actuel premier ministre de Alpha Condé. Pour avoir un aperçu sur le personnage, je vous

recommande les anciens albums de Kill Point (les initiés connaissent très bien cette période trouble, une cacophonie indescriptible au sommet de l'état guinéen).

Et Kiridi ? Ancien ministre de l'administration du territoire sous Lansana Conté et actuel ministre secrétaire général de la présidence. Ils ont tous réussi le test de recyclage sous Alpha Condé. De toute évidence, leurs compétences spécifiques et rares pouvaient encore servir.

Il faut rappeler que Lansana Conté n'a jamais accepté qu'un premier ministre soit très influent. Il suffit de se rappeler du contexte de leur nomination pour comprendre la nature de la collaboration.

Vous vous souvenez des clans au sommet de l'état sous Lansana Conté ? Aucun de ces clans n'avait à sa tête un premier ministre. Les premiers ministres ont plutôt été des victimes de ces différents clans où se mélangeaient des intérêts familiaux, d'acteurs du secteur privé, de sociétés étrangères...

Soulignons cette évidence : les anciens gouvernants qui ont effectivement pillé les ressources de ce pays (s'il y'a eu pillage comme ils le martèlent sans cesse) ne sont pas loin de ceux qui nous saoulent avec ce vieux tube de fabrication d'opinions pour les incultes, les amnésiques, les fragiles qui manquent de séances de musculation intellectuelle pour résister à la manipulation.

Sachez qu'on ne viole pas les règles démocratiques sous prétexte d'empêcher des acteurs politiques (anciens premiers ministres) d'accéder au pouvoir. Il revient au peuple de Guinée de choisir le prochain président de la république après le règne catastrophique de Alpha Condé. Sidya, Dalein, Kouyaté ou un acteur politique de la nouvelle génération (pour un dédagisme intégral), peu importe, c'est au peuple de Guinée de choisir à travers une élection libre et transparente.

Il ne s'agit pas de défendre ces anciens PM mais de dénoncer

les justifications fallacieuses avancées par ce régime pour atteindre leurs objectifs.



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Chronique: L'opposition politique dispose de peu de moyens de contrôle sur le processus électoral

écrit par GuineaPolitique© | 26 septembre 2019



Cette affirmation peut paraître bizarre parce qu'elle dénote le pessimisme ambiant quand le déficit de confiance est

important entre acteurs institutionnels dans ce pays.

La CENI guinéenne est une machine à frauder les élections. Elle capitalise une longue expérience dans ce domaine.

Tout le processus (recensement, révision, installation des demembrements, opérations des votes, dépouillement au niveau local, centralisation des résultats, publication des résultats) est miné par les magouilles pilotées depuis le ministère de l'administration du territoire et la présidence.

L'indépendance de la CENI est un simple slogan. **Les commissaires de l'opposition à la CENI sont démunis, impuissants car ils n'ont aucune maîtrise des opérations sur le terrain. Les informations partagées lors des plénières sont parcellaires et minutieusement choisies.** Ces commissaires observent impuissants à la création de petits clans par des cooptations sur fond de corruption, très vite le bloc des commissaires de l'opposition se fissure et devient la valse des oppositions mutantes.

Dans cet environnement malsain, les QG politiques ont du mal à maîtriser leurs envoyés spéciaux car d'autres paramètres entrent en ligne de compte et tous arrivent à la conclusion largement partagée par les fonctionnaires et autres acteurs publics : « prenons notre part, de toutes les façons ce pays ne changera pas ». Une excuse de merde pour s'enrichir avec les bénédictions de toute la famille et amis afin d'échapper à la sentence populaire (T'es un maudit si tu ne profites pas des occasions...).

Avant, pendant et après les élections, l'opposition suivra la même démarche légale à savoir : constater et dénoncer les fraudes, rassembler toutes les preuves et déposer des recours. À partir de là, tout se complique davantage car le deuxième bras de la fraude électorale qui est l'appareil politico-judiciaire (cour constitutionnelle) maîtrise cette étape en se targuant de sa neutralité mais dans la réalité, sa partialité n'est plus à démontrer. Pour valider la forfaiture, il

commence par écarter une bonne partie des preuves noyées dans un labyrinthe juridique incompréhensible et ensuite il se déclare incompetent. C'est du déjà vécu avec la cour constitutionnelle guinéenne.

Les institutions fortes de Barack Obama ont avant tout besoin d'hommes et femmes intègres pour impulser cette dynamique. En Guinée, la marche est encore longue pour espérer vivre un printemps des peuples avec leurs héros (les vrais, pas les modèles en carton qu'on invente chaque jour à Conakry).



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Chronique : Union Africaine, CEDEAO... Réactivez vos instruments de prévention des crises

écrit par GuineaPolitique© | 26 septembre 2019



Tous les éléments crisogènes sont aujourd'hui réunis pour alerter les organisations sous régionales et africaines sur la situation fabriquée de toutes pièces par Alpha Condé et ses alliés/militants institutionnels (la CENI, la cour constitutionnelle, l'assemblée nationale...). Il est temps d'agir. Des instruments de prévention existent et il faut anticiper par l'envoi d'une mission à Conakry pour rappeler à Alpha Condé la Charte africaine de la démocratie, de la gouvernance et des élections adoptée le 30 janvier 2007 à Addis Abeba, ratifiée par la Guinée. L'article 23 de la Charte énonce clairement « les États parties conviennent que l'utilisation, entre autres des moyens ci-après pour accéder ou se maintenir au pouvoir constitue un changement anticonstitutionnel de gouvernement et est passible de sanctions appropriées de la part de l'Union: [.] – Tout amendement ou toute révision des Constitutions ou des instruments juridiques qui portent atteinte aux principes de l'alternance démocratique. »

Le principe de non-ingérence ne s'applique plus dans ce cas. N'attendez pas davantage sous prétexte que Alpha Condé ne s'est pas explicitement prononcé sur ses intentions d'instrumentaliser la constitution par le moyen de contournement déjà connu qui est la proposition d'une nouvelle constitution.

Toutes les institutions internationales présentes en Guinée ont des outils de monitoring pour suivre et évaluer les signes évidents d'une grave crise politique en gestation.

Ce projet de 3ème mandat (nouvelle constitution) ne passera pas et l'entêtement de Alpha Condé risque de plonger la Guinée dans une instabilité politique sans précédent avec ses corollaires de violences (une tradition politique en Guinée).

Chronique : Tibor Nagy le chapelet qu'on égrène pour maudire Mike Pompeo

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Le sous secrétaire d'état américain chargé des Affaires africaines Tibor Nagy est la superstar, le champion, le messie trouvé pour certifier le tourisme présidentiel aux États-Unis

de Alpha Condé.

En exprimant sa surprise surtout son étonnement de voir des militants de la mouvance massés derrière ses fenêtres pour applaudir Alpha Condé, Tibor Nagy a rendu sans



Tibor Nagy  @AsstSecStateAF · Sep 14

Had a good discussion with President Condé and U.S. trade representatives on opportunities for U.S. business and investment in Guinea. These conversations will be important to establish future engagements in all areas of our bilateral relationship with [#Guinea](#)



 6

 14

 80



le vouloir un immense service aux supporters de Alpha Condé après les méchancetés de rappel démocratique de Mike Pompeo qui ont douché leurs espoirs. Il faut comprendre et décrypter l'étonnement de Tibor Nagy. Il a voulu dire que tous les présidents africains qui ont défilé dans ses bureaux ne se sont pas donnés autant de mal pour mobiliser des partisans derrière ses fenêtres. Sa surprise était grande et sa gêne était perceptible. Il a mesuré combien de fois Alpha Condé est prêt à forcer le bouchon du populisme pour séduire les américains. Face à cette initiative qui dénote le désespoir de son hôte après la gifle Mike Pompeo, Tibor Nagy a joué à la diplomatie de l'encensement, qui est plutôt un appel à la sagesse en comblant son hôte de louanges, une démarche très appréciée par les présidents africains.

Il faut rappeler que le même Tibor Nagy

lors de sa visite à Yaoundé au mois de mars dernier avait tenu un discours similaire qui avait suscité des vives réactions sur les réseaux sociaux au Cameroun. Il avait souligné « la sagesse » de Paul Biya, qu'il estime être « un homme d'État exceptionnel ».

Chronique : Le balai politique indispensable

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Le dénominateur commun de tous les partis politiques et individus politiques qui veulent aller aux consultations chez Kassory Fofana : ils ont tous quelques suiveurs en attendant d'avoir des militants, une omniprésence dans les médias (réseaux sociaux) pour exister, une ligne politique hybride (parfois sans) pour faciliter le basculement saisonnier (les périodes des récoltes le plus souvent).

Peut-être qu'il est temps de conseiller les partis politiques guinéens de privilégier les coalitions/alliances politiques/électorales/parlementaires à la place des regroupements hybrides et inefficaces comme « Opposition Républicaine ». En procédant par une ouverture laxiste des adhésions et en privilégiant le nombre de partis adhérents aux convictions réelles des leaders, aux convergences d'objectifs et de valeurs, chaque retrait de partis, mêmes les plus insignifiants (mais médiatiquement bruyants), contribue à la fragilisation du groupe.

Quand vous offrez une tribune, une domiciliation à des girouettes politiques, ne soyez pas surpris de leur instabilité de mouvement.

Les grands partis politiques doivent reprendre l'initiative et éviter d'être parasité par des minuscules partis au positionnement politique douteux.

Sékou Chérif Diallo

Chronique : les plaisantins vous ressortiront la formule « la Guinée est un État souverain »

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Après la prise de position du gouvernement américain en faveur « des transitions de pouvoir régulières et démocratiques, qui créeront des conditions de plus de responsabilités, et de développement d'institutions plus solides et moins entachées de corruption », les plaisantins de la mangeoire qui réclament un troisième dessert savent pertinemment que cette tentative de mise à mort de la démocratie embryonnaire guinéenne est une

mission imposs...



Secretary Pompeo @SecPompeo · Sep 14

Welcomed Guinean President Alpha Condé to @StateDept today. We discussed Guinea's upcoming elections & I reiterated the critical need for regular, democratic transitions of power for a thriving democracy. We look forward to working together to advance our strong relationship.



229 445 1.6K

Mais ils se disent, c'est la Guinée, un pays d'exception négative où il suffit d'acheter des consciences et le tour est joué. Ceux qui sont au pouvoir, ce cercle hybride restreint autour de Alpha Condé, les plus mauvais de l'ère Lansana Conté recyclés, quelques caciques du RPG qui ont peur de retourner dans leur anonymat habituel et une horde de « diaspouris » (fils/filles de...) prête à toutes les manœuvres pour s'enrichir et entretenir cette logique de « destin » trafiqué.

Sans rancune. Mais, après avoir bénéficié de grandes formations à l'extérieur avec l'argent public, le sens de la redevabilité envers ce peuple meurtri devrait inspiré leurs actions sur le terrain et non de se ranger du côté des oppresseurs. Bref, revenons à nos plaisantins autoproclamés communicants, courtisans engagés ou ceux en quête de repérage (qu'ils sachent que la communication est avant tout un métier et l'enfumage comme à l'époque où la RTG était la seule source de désinformation est aujourd'hui impossible). Brandir l'étendard de la souveraineté quand ça nous arrange, restez tranquille ! la Guinée est indépendante et son statut officiel est connu, donc inutile de continuer ce bavardage digne des années 60. Mais sachez bien que la démocratie est un principe

universel et il faut être une puissance économique comme la Chine ou l'Arabie Saoudite pour survivre sans et être perçue comme « dictature acceptable » pour son marché et ses pétrodollars. Un pays qui célèbre la réception de dons insignifiants (quelques ordinateurs ou motos pour des directions nationales...) ou qui présente des budgets ministériels dont plus de la moitié nécessite la mobilisation des financements extérieurs, ne me dites pas que ce pays maîtrise son destin. Quand la production est sans valeur ajoutée (la bauxite) et la mobilisation des ressources internes est faible, le pays est soumis aux agendas des partenaires extérieurs. Les biberonnés à la soupe de Sékou Touré rétorqueront sans doute en me citant quelques passages des volumineux tomes de l'homme du 28 septembre 1958. Laissons cette histoire car elle ne changera pas et occupons-nous du présent et du futur.

Vous ne pouvez pas vendre la destination Guinée pour les affaires aux entreprises américaines et ignorer les injonctions politiques de démocratie des autorités américaines. Je répète, la Guinée n'est pas la Chine ou l'Arabie saoudite et les guinéens défendront leur constitution (même celle signée par un putschiste et adoptée par un CNT car tous les partis politiques y compris le RPG et la présidente du CNT étaient tous favorables à ce mode d'adoption pour écourter la transition militaire. À un an de la fin d'un dernier mandat, l'opportunité d'une nouvelle constitution ne se justifie pas).

Alpha Condé a deux choix : retirer son projet de 3ème mandat (nouvelle constitution) et désigner son dauphin (futur candidat du RPG) ou continuer l'entêtement avec ses corolaires d'instabilité, de défiance populaire, de suspension de financements extérieurs, d'isolement. Il n'y a pas d'autres alternatives.

Sékou Chérif Diallo

Chronique: Kassory Fofana, sa liste d'invités ou comment rendre minoritaire une majorité

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



J'espère que vous vous rappelez des banderoles du RPG Arc-en-ciel entre les deux tours de la présidentielle de 2010. On y voyait sur une carte de la Guinée, une mosaïque de visages avec une inscription « plus de 150 partis politiques et associations soutiennent le candidat Alpha Condé ». Vous me direz qu'il n'y'a rien de manipulateur (certes, normal pour un parti politique) sur ces banderoles. Je vous explique. Le contexte politique guinéen vu de l'extérieur est injustement présenté comme l'opposition entre deux groupes politiques que certains esprits ont rajouté un dénominateur ethnique. Ce qui est évidemment une fausse lecture. Mais, cette lecture biaisée de la réalité, avait fait le bonheur de Alpha Condé et il compte recycler la recette pour s'octroyer un 3ème mandat. Le fait d'afficher à l'époque ce nombre de partis politiques et associations, qui, de l'extérieur peut impressionner, donnait l'impression que le mouvement de soutien est national donc représentatif de la majorité des guinéens même si dans la réalité, c'est de l'enfumage. Mais c'est l'impression renvoyée qui importe. La liste des invités de Kassory Fofana obéit à

cette logique. Mélanger les grands partis politiques (pour légitimer la démarche) aux partis ou individus qui n'ont d'existence que dans les médias (des commentateurs politiques) mais qui sont des Alpha compatibles (pour jouer aux trouble-fêtes espérés) ou encore de procéder à des exclusions pour certains Alpha non compatibles. Les institutions républicaines sont acquises, les nombreuses organisations de la société civilo-politique sont favorables à ce projet, les religieux donneront une caution morale avec des déclarations d'apaisement et non d'opposition, les syndicats n'ont rien à faire ici, mais ils peuvent être importants pour le décompte final des pour et contre. L'objectif est d'arriver à la conclusion suivante : aux termes de larges consultations avec tous les acteurs politiques et sociaux, la majorité qui se dégage est en faveur de la nécessité d'une nouvelle constitution qui sera soumise à un referendum ou par la voie parlementaire à la tchadienne (la récente et curieuse sortie du président de la CENI où tout serait prêt à leur niveau). Donner une caution démocratique à la démarche, telle est la dernière recette des promoteurs du 3ème mandat. Je répète une fois encore : c'est un petit groupe, minoritaire, un système politique fragile géré par des amateurs. Leur seul salut vient de la division que ce groupe sème entre les guinéens.

Sékou Chérif Diallo

**Chronique: Alpha Condé
présente les conclusions de**

La mission de Kassory Fofana

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Alpha Condé, Dieu et le peuple. Dans cette vidéo, l'ancien opposant historique, ancien prisonnier politique qui a eu le soutien du monde entier pour sa libération, devenu président en 2010, aujourd'hui âgé de 83 ans compte entamer une nouvelle carrière de dictateur. Une tristesse et un gâchis énorme. Il avait toutes les chances de rentrer dans l'histoire politique de l'Afrique par la grande porte.

<https://www.facebook.com/sekoucherif.diallo/videos/10215652072800318/>

Après avoir confié à son premier ministre d'engager des consultations avec les acteurs politiques et sociaux du pays, Alpha Condé annonce lui-même les conclusions de ces consultations : Dieu et le peuple. Cette croyance religieuse et surtout populaire chez nous qui sous-tend la philosophie selon laquelle c'est Dieu qui donne le pouvoir a encore des longs jours devant elle, surtout chez les dictateurs ou aspirants dictateurs. En attendant, rappelons toutefois, qu'en démocratie des règles existent, des échéances sont connues, des démarches sont définies, loin des considérations d'un déterminisme religieux insaisissable pour le commun des mortels. Concernant le "peuple", c'est le fourre-tout manipulable à dessein. Ils parlent tous au nom du peuple, ils mettent tout sur le dos du peuple, ils agissent tous au détriment du peuple. Il est où ce peuple imaginaire ?

Les règles du jeu démocratique sont claires : après deux mandats présidentiels, on quitte pour laisser la place à un

autre. Ceux qui pensent qu'on s'oppose à ce projet de 3ème pour simplement permettre à un opposant de venir au pouvoir se trompent. La question de savoir qui remplacera Alpha Condé en 2020 ne se pose pas actuellement, commençons d'abord par respecter les règles du jeu en sauvant cette démocratie embryonnaire. S'accorder sur l'inviolabilité des règles du jeu démocratique, constitue la première étape. Ensuite, les joueurs politiques (actuels ou nouveaux) entameront leur match politique dans la sérénité avec un arbitre électoral neutre (un autre défi à relever).

La lutte doit être menée sur le plan du développement désormais et non revenir constamment sur les règles du jeu démocratique. Les indicateurs de développement humain dans ce pays sont alarmants et la Guinée a besoin de stabilité politique pour penser de façon intelligente son développement. Il ne sert à rien d'opposer les uns aux autres, cette façon de faire de la politique est improductive. Entamons dans la sérénité notre première alternance politique pacifique en 2020 après plus de 60 ans d'indépendance. Le plus dur est le premier pas, le reste du chemin sera plus facile.

Sékou Chérif Diallo

Chronique: le Premier ministre Kassory Fofana et son cabinet de consultations

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Ce qui est drôle avec ce régime c'est quand ils (Alpha Condé et son gouvernement) inventent une crise de toutes pièces et le premier ministre vient vous faire une déclaration philosophique sur l'avenir de la Guinée du genre « C'est pendant les heures difficiles qu'on reconnaît les grands hommes ». Ces « heures difficiles » M. le PM, résultent de votre entêtement à vouloir changer les règles du jeu démocratique. Vous voulez des consultations ? Mais sur quoi ? Les modalités d'organisation des élections législatives et la présidentielle, le fichier électoral ? Oui. Sur le draft de votre nouvelle constitution ? Non. Commencer d'abord par nommer et délimiter les champs d'actions de ces fameuses consultations. Si Alpha Condé a eu le courage de prononcer dans un seul passage le mot Constitution de façon subtile et évasive en ces termes « y compris la constitution », son premier ministre, à aucun moment de son discours ne l'a prononcé. Il se contente de parler de « préoccupations nationales ». Non M. le premier ministre, les préoccupations nationales actuelles sont : la pauvreté grandissante, le manque de couverture sociale, la déliquescence du système éducatif, la corruption, le manque de visibilité sur l'organisation d'élections apaisées, les risques d'instabilité si vous persistez ... Mais ne vous en faites pas, on ne vous demandera pas plus car votre système a déjà montré ses limites, le prochain président se penchera sur ces problématiques. En aucun cas, le peuple n'a exprimé la volonté de changer sa constitution surtout si ce projet cache un agenda permettant à un président de s'éterniser au pouvoir. Ces deux communications (Alpha Condé et Kassory Fofana) portent en elles les germes de la manipulation et du manque de sincérité.

Il revient alors aux acteurs politiques sérieux de répondre à l'invitation du PM par un courrier demandant une précision pour délimiter les champs d'actions des consultations. Surfer sur les généralités c'est le terrain favori des manipulateurs. Exigez des précisions et déclinez l'offre quand la question de la constitution s'invite aux débats.

Mais bon sang ! Retirez ce projet de 3ème mandat (nouvelle constitution) et tout sera comme avant.

Sékou Chérif Diallo

Chronique: Alpha Condé aux États-Unis, l'enfumage d'un système à bout de souffle

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Je pense qu'il (Alpha Condé) ne pourra pas vendre son projet de nouvelle constitution (qui est surtout un projet pour s'octroyer un 3ème mandat) auprès des autorités américaines. Cette époque où des puissances étrangères soutenaient des projets de ce genre est révolue. Elles peuvent continuer à soutenir des régimes dictatoriaux qui sont déjà là depuis des décennies pour des raisons de préservation de leurs intérêts (Déby au Tchad, Biya au Cameroun ou Sassou au Congo) mais pas la naissance de nouvelles dictatures car elles n'ont rien à y gagner. Je pense que Alpha Condé est conscient de cela. Pour

les promoteurs de ce projet de 3ème mandat, il faut agir au niveau national à travers les mouvements de soutien fortement médiatisés et les consultations des acteurs politiques et sociaux (si toutefois les interlocuteurs acceptent la récente proposition de Alpha Condé) pour donner l'impression d'une démarche démocratique aboutissant à la proposition d'une nouvelle constitution. C'est en ce moment qu'intervient l'expression favorite des dictateurs ou aspirants dictateurs « je reste convaincu que le peuple a toujours raison et que nul ne peut aller à l'encontre de sa volonté et de ses aspirations profondes ». Avec une RTG au service de la propagande nationale, des institutions acquises, certains acteurs politiques (insignifiants sur le plan électoral) en ordre de positionnement, une certaine société civile militante, une horde de communicants/courtisans confirmés et aspirants courtisans... les promoteurs de cette forfaiture fabriqueront leur Peuple fictif et virtuel. Mais ne soyez pas impressionné par ce petit groupe, il est minoritaire et le système Condé est assez fragile, c'est de l'enfumage tout simplement.

Sékou Chérif Diallo

Guinée: fraude à la Constitution en cours

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Très tôt « Sacralisée » « Fétichisée », la Constitution en Afrique est « devenue un texte ordinaire voire banal. L'entêtement d'Alpha Condé de vouloir instrumentaliser la Constitution pour briguer un troisième mandat expose la Guinée aux démons des crises politiques majeures dans une sous-région confrontée à la montée du terrorisme dans un contexte de pauvreté grandissante.

« Le Président de la République a pris acte de la volonté librement exprimée par la totalité de membres du Gouvernement de s'inscrire résolument dans la dynamique du Référendum pour une nouvelle Constitution reflétant l'aspiration légitime du Peuple de Guinée à se doter d'institutions et de lois plus adaptées à l'évolution de la situation socio-économique ». Ce compte rendu du Conseil des ministres de ce jeudi, 27 juin 2019 est la suite logique d'un projet qui connaît déjà plusieurs épisodes ([démission du ministre de la justice](#) dans une lettre publiée le 27 mai 2019, [création d'un front national pour la défense de la constitution](#) le 3 avril 2019, [répressions de membres de ce front à N'Zérékoré](#) le 14 juin 2019 soldées par de morts et plusieurs blessés, organisations de mouvements de soutien au projet de nouvelle constitution par les membres du gouvernement...).

Depuis plusieurs mois, ce débat fait rage en Guinée. Élu président de la République en 2010 dans des [conditions invraisemblables émaillées de fraudes](#), puis réélu en 2015 pour un deuxième et dernier mandat de 5 ans, Alpha Condé, « opposant historique », labelisé « premier président élu démocratiquement de la Guinée » est aujourd'hui âgé de 83 ans. S'il ne s'exprime pour l'instant sur le sujet que de manière très elliptique, Alpha Condé lors d'un entretien télévisé accordé à des journalistes sénégalais en avril 2019, affirmait « *S'il y a modification de la Constitution, il y a troisième mandat. S'il n'y a pas de modification de la Constitution, il y a mandat ou pas* ». On comprend aisément la démarche. Une

gymnastique juridique déjà expérimentée dans d'autres pays, qui consiste à proposer une nouvelle Constitution à la place de la modification de celle en vigueur. L'objectif visé est de permettre aux législateurs de jouer sur la notion de non-rétroactivité de la loi.

Faure Gnassingbé, Idriss Déby ... des mandats présidentiels limités mais prolongés

Au Togo, les députés issus des élections législatives controversées du 20 décembre 2018, ont voté le 8 mai 2019 [une révision constitutionnelle](#) prévoyant la limitation du nombre de mandats présidentiels. Mais les législateurs togolais ont tout simplement pris soin de mentionner que la nouvelle réforme n'est pas rétroactive. « Les mandats déjà réalisés et ceux qui sont en cours à la date d'entrée en vigueur de la présente loi constitutionnelle ne sont pas pris en compte dans le décompte du nombre de mandats pour l'application des dispositions des articles 52 et 59 relatives à la limitation du nombre des mandats », ajoute l'alinéa 2 de l'article 158. Autrement dit, l'actuel président, Faure Gnassingbé au pouvoir depuis 2005 peut encore se représenter aux deux prochains scrutins, en 2020 et 2025.

Depuis le 19 août 2017, date du début des contestations populaires exigeants le départ de Faure Gnassingbé, la crise togolaise a mobilisé les organisations africaines notamment la CEDEAO pour trouver une sortie de crise. Les présidents de la Guinée et du Ghana, Alpha Condé et Nana Akufo-Addo désignés par leurs homologues pour mener la médiation ont peiné à trouver une issue à la crise togolaise. Accusé de faire le jeu de son homologue togolais, Alpha Condé, le médiateur de circonstance, semble susciter de la méfiance auprès d'une partie de l'opposition togolaise. Pour l'opposant togolais Nicolas Lawson, président du Parti du Renouveau et de la

Rédemption (PRR), [le Président guinéen n'est pas un modèle pour assurer la facilitation dans la crise togolaise](#). Il estime qu'en Guinée les droits de l'homme ne sont pas respectés. « Celui qu'on appelle aujourd'hui le deuxième facilitateur, je vois ce qu'il fait chez lui, des femmes qui sont tabassées, des enfants qui sont tabassés, des jeunes gens en chômage et dans la misère. Alors que ce pays est riche en ressource minière. Vous, vous avez eu la chance, par la grâce de Dieu, au-delà de 70 ans, de devenir Président de ce pays béni et vous ne voulez plus partir. Des gens manifestent et on les tue » a indiqué l'opposant togolais.

Dans un article publié le 14 décembre 2018 dans [le Monde](#), l'auteur cite un diplomate de la région sur la médiation dans la crise togolaise « le président togolais n'a pas grand-chose à craindre de la CEDEAO. Nana Akufo-Addo [le président ghanéen], qui accueille des opposants, ne veut pas se retrouver accusé de collusion avec ceux-ci et Alpha Condé [le président guinéen] ne va pas faire pression sur Faure Gnassingbé quand lui-même tente de se présenter à un troisième mandat en 2020. »

Au Tchad, [la nouvelle Constitution promulguée le 4 mai 2018 par Idriss Déby](#) qualifiée par l'opposition de « coup d'Etat constitutionnel », renforce les pouvoirs du président tchadien à la tête du pays depuis 1990 et qui est à son cinquième mandat qui doit s'achever en 2021. Avec la mise en place d'un régime présidentiel intégral, sans Premier ministre ni vice-président, adoptée par le parlement et non par référendum, la nouvelle Constitution tchadienne qui marque le passage à la IVe République pourrait permettre à Idriss Déby de rester au pouvoir jusqu'en 2033.

« Sacralisée » « Fétichisée », la

Constitution en Afrique est « devenue un texte ordinaire voire banal

La limitation du nombre de mandats apparaît comme l'une des principales caractéristiques des constitutions africaines adoptées au début des années 90. Dans un contexte de *présidents à vie*, le choix d'une telle option reposait sur l'impérieuse nécessité de favoriser l'alternance au pouvoir. Près de trois décennies après, les pouvoirs politiques dans certains pays africains peinent à respecter le texte fondamental de leur nation : la Constitution.

Un ensemble de textes juridiques qui définit les différentes institutions composant l'État et qui organise leurs relations, la Constitution est considérée comme la règle la plus élevée de l'ordre juridique de chaque pays.

Très tôt « Sacralisée » « Fétichisée », la Constitution en Afrique est « devenue un texte ordinaire voire banal. Pourtant, l'on avait cru, à la faveur ou à l'issue des transitions démocratiques, à la résurrection de la Constitution » écrit le juriste [Karim Dosso](#). Dans le même ordre d'idées, le professeur de droit Fabrice Hourquebie dans un article intitulé : [le sens d'une Constitution vu de l'Afrique](#) affirme : « Norme suprême tantôt instrumentalisée par le pouvoir en place ; tantôt déstabilisée par la banalisation des révisions en dépit de la rigidité affichée ; ou encore menacée de l'intérieur par un contenu crisogène ; voire même concurrencée par des accords politiques à la portée juridique discutable ».

La désacralisation de la Constitution trouvait son explication dans l'irruption de l'armée dans la vie politique, où « le coup d'Etat emporte () à la fois le chef de l'Etat, les institutions, la Constitution ». Ces derniers temps, nous

assistons au développement d'une nouvelle forme de prise ou de conservation du pouvoir : les coups d'Etat civils.

Aujourd'hui, une stratégie plus ingénieuse caractérise l'instrumentalisation juridique des constitutions en Afrique, celle qui consiste à solliciter l'avis du peuple pour rester au pouvoir. C'est ce que le chercheur [Alioune Badara Fall](#) explique en ces termes : « Les présidents africains utilisent un processus démocratique pour contourner « légalement » une règle démocratique normalement contraignante. La limitation des mandats est conforme à l'esprit démocratique parce qu'il garantit ou favorise l'alternance dans un pays ». Assane Thiam, dans le contexte sénégalais, désignera de « [coups juridiques](#) » cette intensité de l'activité constitutionnelle. Dans un essai intitulé : [Essai d'explication du déficit de garantie de la liberté politique au Togo](#), Sassou Pagnou souligne que « le génie politique a développé () au moins trois types de stratagèmes : les révisions constitutionnelles à l'objet peu licite et controversé, les interprétations de la constitution trahissant son objet et l'abstention de voter les lois organiques devant compléter la constitution ».

« Respect de la forme pour combattre le fond, c'est la fraude à la constitution »

La fraude à la Constitution est en passe de devenir une redoutable pratique pour nombre de gouvernants africains. La modification de l'esprit de la constitution par le pouvoir de révision constitutionnelle tout en respectant la forme régulière de la révision constitutionnelle constitue une « fraude à la constitution ». [C'est Georges Liet-Veaux qui a pour la première fois, utilisé cette notion en 1943](#). Il définit la fraude à la constitution comme le procédé « par lequel la lettre des textes est respectée, tandis que l'esprit de l'institution est renié. Respect de la forme pour combattre

le fond, c'est la fraude à la constitution ». En d'autres termes, dans ce procédé, le pouvoir de révision constitutionnelle utilise ses pouvoirs pour établir un régime d'une inspiration toute différente, tout en respectant la procédure de révision constitutionnelle. Dans sa thèse de doctorat intitulée : [La lutte contre la fraude à la constitution en Afrique noire francophone](#), Sèni Ouedraogo, explique quant à lui que « La redistribution illicite des ressources participe de la stratégie de conservation du pouvoir. Ainsi, les courtisans des gouvernants qui désirent toujours conserver les avantages tirés du système sont obligés de s'investir dans l'instrumentalisation des règles afin de conserver le pouvoir. Et comme le respect des règles s'impose, la fraude devient un moyen pour créer une situation juridique à l'effet de servir une fin collective ». Sur les éléments de facilitation de cette fraude, l'auteur souligne qu'elle « est facilitée par la caution des peuples abusés et désabusés ». Selon lui, « la majorité des fraudes pratiquées n'est possible qu'avec la caution des peuples qui ne perçoivent ni les enjeux des débats politiques, ni la portée des actes qu'ils sont appelés à accomplir de sorte que les gouvernants profitent de leur ignorance pour parvenir à leurs fins ». Il poursuit, « c'est la méconnaissance par le peuple des enjeux de la démocratie qui expliquent la tendance des gouvernants à les mettre de plus en plus à contribution, à travers des référendums de révisions savamment contrôlés et organisés, pour certifier leurs forfaitures ».

« des corrections nécessaires à apporter à des textes qui sont apparus à l'usage, imparfaits, incomplets, inadaptés », le

prétexte facile

Le prétexte pour justifier les révisions constitutionnelles en Afrique est toujours le même. Le chercheur [Gaudusson](#) cité par Ndiaye dans un article intitulé [La stabilité constitutionnelle, nouveau défi démocratique du juge africain](#), souligne « des corrections nécessaires à apporter à des textes qui sont apparus à l'usage, imparfaits, incomplets, inadaptés ». Quant au professeur d'université Albert Bourgi cité par le même auteur, il explique que « même lorsque la tentation est forte chez certains dirigeants de revenir à des pratiques autoritaires et de s'octroyer des attributions plus larges, ils sont le plus souvent contraints de leur conférer un fondement juridique et de leur donner une apparence de conformité à la constitution ». Toujours, selon cet auteur, ces révisions sont le moyen de donner une vitrine de légalité à des pratiques politiques visant à fausser le jeu démocratique. Les aspects qui sont en permanence retouchés, concernent les dispositions liées à la durée et le nombre des mandats présidentiels qui se trouvent au cœur du débat politique dans nombre de pays.

Toutefois, il existe quelques rares exemples de « résistance » des institutions aux manipulations constitutionnelles. Céline Thiriot dans un article intitulé [Transitions politiques et changements constitutionnels en Afrique](#), cite le cas du Sénat nigérian qui a bloqué la tentative du président Obasanjo de concourir pour un 3ème mandat en 2006, celui du parlement du Malawi qui a refusé la tentative du président Molutsi de supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels ou encore celui du président zambien Chiluba qui a dû faire marche arrière sur le même sujet.

En Guinée, s'attendre à une telle démarche de la part des institutions (assemblée nationale, cour constitutionnelle) est tout simplement chimérique. Le parti au pouvoir, majoritaire à l'assemblée nationale a sorti une déclaration le 18 mai 2019

où il demande au Président Alpha Condé de « [doter le pays d'une loi fondamentale votée par référendum par le peuple souverain](#) ». Au niveau de la Cour constitutionnelle, l'ancien président de l'institution, Kèlèfa Sall, [célèbre pour la mise en garde contre toutes velléités révisionnistes](#) prononcée lors de la prestation de serment de Alpha Condé en 2015 a été [évincé le 3 octobre 2018 par un décret présidentiel](#).

Les jeunes, en première ligne des mouvements contestataires

Dans un contexte où les autres institutions de la République sont soumises au diktat de l'exécutif, c'est la société civile qui se mobilise pour contrer les velléités de manipulations et d'instrumentalisation de la constitution. En première ligne de ces mouvements contestataires, les jeunes. Les mouvements *Y'en a marre*, au Sénégal ; *Balai citoyen*, au Burkina Faso ; *Filimbi et Lucha*, en République démocratique du Congo (RDC), ont apporté un souffle nouveau à l'engagement politique des jeunes si on les compare à une classe politique africaine terne dont les éléments sont interchangeable.

Au Sénégal, face à la colère de la rue en 2011 menée par *Y'en a marre*, [Abdoulaye Wade a fini par renoncer à son projet de réforme constitutionnelle](#). Son fameux « ticket présidentiel », destiné, selon l'opposition, à préparer une succession dynastique, avait suscité une vive contestation. Au Burkina Faso, le *Balai citoyen*, était en première ligne dans les contestations populaires qui ont [mis fin au règne de Blaise Compaoré](#).

Composé de partis politiques et des associations de la société civile, le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), ce mouvement guinéen est essentiellement animé par des jeunes de la société civile qui n'hésitent pas à mettre en garde « contre le recul démocratique et les graves risques encourus par la stabilité et la sécurité en Guinée et dans la

sous-région, ainsi que le chaos qui pourrait en résulter ». Dans sa [première déclaration, le FNDC](#) « appelle toutes les Guinéennes et tous les Guinéens à la mobilisation en vue d'une farouche opposition au troisième mandat, par une manœuvre de quelques individus véreux qui vivent de la misère de nos compatriotes ».

En Afrique, la nouvelle génération se heurte à la résistance obstinée de ceux qui tiennent encore les commandes, qui ont parfois deux fois leur âge et qui bénéficient du soutien de mouvements politiques au pouvoir depuis des décennies, de forces armées largement dotées, de services de sécurité implacables et de réseaux clientélistes solidement établis qui accaparent une bonne partie des ressources du pays.

L'entêtement d'Alpha Condé de vouloir instrumentaliser la Constitution pour briguer un troisième mandat expose la Guinée aux démons des crises politiques majeures dans une sous-région confrontée à la montée du terrorisme dans un contexte de pauvreté grandissante qui est la cause principale de tous les extrémismes. La Guinée vient de loin avec une histoire douloureuse et glorieuse en même temps. Ne tuez pas la démocratie pour assouvir vos désirs de valorisation égocentrique.

Pour terminer, je réitère [l'appel lancé par Clément Boursin](#), responsable des programmes Afrique à l'ACAT France sur la crise prévisible en Guinée : « Pour éviter l'apparition d'un nouveau foyer d'instabilité en Afrique de l'Ouest et le risque d'une propagation dans les pays voisins, notamment en Côte d'Ivoire – qui va également connaître une élection présidentielle potentiellement difficile en 2020 –, il est important que les partenaires de la Guinée sortent de leur silence et déconseillent au président Alpha Condé de se maintenir au pouvoir à travers une nouvelle Constitution qui viole la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'Union africaine (ratifiée en 2011 par la Guinée)... ».

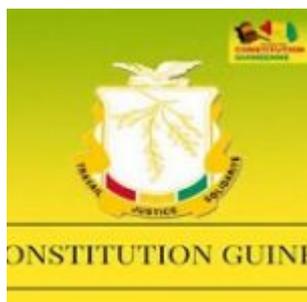
Sékou Chérif Diallo

Sociologue/Journaliste

[@RIFCHEDIALLO](#)

Vos droits et devoirs: que dit la Constitution?

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Lois #224

[Guinée](#)

[Politique](#) initie cette rubrique de vulgarisation citoyenne de l'information

juridique intitulée : LOIS 224.

Nul n'est censé ignorer la loi, c'est-à-dire que nul ne peut se prévaloir de la méconnaissance des règles de droit pour en rejeter leur application. Ce principe

juridique essentiel pour
permettre l'application de la loi connaît cependant des
limitations de fait,
puisque les citoyens ne la connaissent
pas forcément bien ou sont susceptibles de mal l'interpréter.

« Cet
[adage](#)

[représente en fait une fiction juridique,](#)

c'est-à-dire un principe dont
on sait la réalisation impossible,
mais qui est nécessaire au fonctionnement de l'ordre
juridique. Ici, la fiction
est évidente : personne ne peut connaître l'ensemble des lois.
Mais
dans le même temps, cette fiction est éminemment
nécessaire. En effet, si elle
n'existait pas, il suffirait à toute personne poursuivie sur
le fondement d'une
loi d'invoquer (et même de
prouver) son ignorance du texte en cause pour échapper à toute
sanction. On
comprend que les règles perdraient
toute efficacité devant la
facilité avec laquelle on pourrait se soustraire à leur
application. »

Extraits de la Constitution du 7 mai 2010

Article 6. L'être humain a droit au libre développement de sa
personnalité. Il a droit la vie et à l'intégrité physique et
morale. Nul ne peut être l'objet de tortures, de peines ou de
traitements cruels, inhumains ou dégradants.
Nul n'est tenu d'exécuter un ordre manifestement illégal.

La loi détermine l'ordre manifestement illégal.

Nul ne peut se prévaloir d'un ordre reçu ou d'une instruction pour justifier des actes de tortures, de sévices ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants commis dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Aucune situation d'exception ou d'urgence ne doit justifier les violations des droits humains.

Article 19. La jeunesse doit être particulièrement protégée par l'État et les collectivités contre l'exploitation et l'abandon moral, l'abus sexuel, le trafic d'enfant et la traite humaine.

Les personnes âgées et les personnes handicapées ont droit à l'assistance et de la protection de l'État, des collectivités et de la société.

La loi fixe les conditions d'assistance et de protection auxquelles ont droit les personnes âgées et les personnes handicapées.

Article 21. Le peuple de Guinée détermine librement et souverainement ses institutions et l'organisation économique et sociale de la Nation.

Il a un droit imprescriptible sur ses richesses. Celles-ci doivent profiter de manière équitable à tous les Guinéens.

Il a droit à la préservation de son patrimoine, de sa culture et de son environnement.

Il a le droit de résister à l'oppression.

Article 25. L'Etat a le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement de la Constitution, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 ainsi que de tous les instruments internationaux dûment ratifiés relatifs aux Droits humains.

L'Etat doit intégrer les droits de la personne humaine dans les programmes d'alphabétisation et d'enseignement aux différents cycles scolaires et universitaires et dans tous les programmes de formation des forces armées, des forces de

sécurité publique et assimilés.

L'Etat doit également assurer dans les langues nationales par tous les moyens de communication de masse, en particulier par la radiodiffusion et la télévision, la diffusion et l'enseignement de ces mêmes droits.
